

# CHAMPIONNAT REGIONAL RHONE ALPES

## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commission Régionale de Karting Rhône Alpes organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule en 3 d'épreuves.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.  
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Cinq résultats sur les six possibles seront pris en compte pour le classement final.  
Les épreuves se dérouleront les
- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <b>1 avril 2007</b>  | <b>VALENCE</b>     |
| <b>29 avril 2007</b> | <b>LAVILLEDIEU</b> |
| <b>20 Mai 2007</b>   | <b>LYON</b>        |
- Les catégories autorisées sont : Minikart, Minimes, Cadets, Nationale, FFSA Juniors et Seniors, N100, N125, Rotax et X 30.  
Si moins de 6 pilotes sont classés, le titre de champion régional ne sera pas décerné à la catégorie.  
Ne pourra être Champion Régional qu'un pilote ayant participé aux 3 épreuves.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### **3.1. Licences**

- 3.1.1.** Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional dans les catégories FA, ICC.
- 3.1.3.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en N100 et N125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK.

### **3.2. Pilotes admis**

- 3.2.1.** Seuls seront acceptés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3.** Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4.** Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet et aux Coupes de France Nationale, N100 et N125.
- 3.2.4.1.** Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime et Cadet (sans quota) et pour les Coupes de France Nationale, N100 et N125.
- 3.2.4.2.** La qualification pour ces Championnats de France et pour ces Coupes de France se fera sur la base des trois épreuves du Championnat Régional.

- 3.2.4.3. Le classement des catégories Minime, Cadet, Nationale, N100 et N125 devra être adressé à la FFSA à l'issue de ces trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au 20 mai 2007. Le classement sera établi avec en priorité les pilotes ayant pris part aux 3 épreuves, puis à 2 épreuves et enfin à une épreuve.
- 3.2.4.4. Pour chaque CRK, dans chaque catégorie Nationale, N100 et N125, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.5. Dans chaque catégorie N100 et N125, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, seul un pilote de la CRK est qualifié pour la Coupe de France N100 et N125. Dans la catégorie Nationale, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, 2 pilotes de la CRK maximum sont qualifiés pour la Coupe de France Nationale.
- 3.2.4.6. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France.
- 3.2.5. **Autres catégories**  
L'organisation d'un Championnat Régional en Formule FFSA est obligatoire.  
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes de France. Pour ces dernières, une participation d'au minimum 10 pilotes est requise.
- 3.3. Engagements**
- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.
- 3.3.2. Catégories Minime, Cadet, Nationale, N100 et N125  
Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats et les Coupes de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives.

## ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

- 4.1. Matériel admis**
- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Pour les 3 épreuves qualificatives en catégorie Nationale, seuls les pilotes participant à la qualification pour la Coupe de France ont obligation d'utiliser les châssis agréés 2001 (liste n°4). Les fiches d'enregistrement du matériel devront être adressées à la FFSA avec les engagements et contrôlées par la Commission Technique
- 4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégories Minime, Cadet et Nationale.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie N100 et N125.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.2. Pneumatiques**
- 4.2.1. Pour toutes les catégories, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière, pour les 3 manches, en gestion libre.  
Pour toutes les catégories utilisant des pneus pluie, ceux-ci seront en gestion libre.
- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1. Généralités

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National, sauf pour la catégorie Mini kart.  
Pour la catégorie Mini Kart, il faudra appliquer le schéma sportif du règlement de Coupe de France Mini kart.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.2. Epreuves qualificatives pour les Championnats de France Minime/Cadet et les Coupes de France Nationale, N100 et N125.

Pour les catégories Minimes/Cadets, Nationale, N100 et N125, les trois épreuves qualificatives pour le Championnat de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.  
Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.  
L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 km par temps sec  
**8 km par temps de pluie**  
Pré Finale : 17 km par temps sec  
**14 km par temps de pluie**  
Finale : 17 km par temps sec  
**14 km par temps de pluie**

#### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

#### 7.2.4. Manches qualificatives

##### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

##### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

##### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre C	C contre E

#### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. **Qualification aux Championnats de France Minime et Cadet et aux Coupes de France Nationale, N100 et N125**

Dans le cadre des trois épreuves qualificatives pour les Coupes de France Nationale, N100 et N125, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

***Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.***

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour les catégories N100 et N125, 135 pilotes seront qualifiés.

Dans les 135 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer.

Le vainqueur de la Coupe de France en catégorie N100 et le vainqueur de la Coupe de France N125 de l'année précédente seront qualifiés d'office pour la Coupe de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France N100/N125.

En fonction du résultat des épreuves qualificatives, pour la catégorie Nationale, 118 pilotes seront qualifiés.

Dans les 118 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre Mer.

Le vainqueur de la Coupe de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France.

**9.2. Classement général final du Championnat Régional**

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points. Chaque CRK déterminera, dans son règlement du Championnat Régional, le mode d'attribution des points servant au classement du Championnat.

**Les pilotes ayant participé aux trois épreuves seront toujours classés devant ceux n'ayant participé qu'à deux ou un épreuve.**

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

**9.3. Mise hors course**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

## ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat Régional.

## ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

**11.1. Nombre de participants**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

**11.2. Rapport de clôture**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.